

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boite aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL

La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 13 septembre 1894

LA VÉRITÉ sur le fil historique de Bizerte

L'on s'est beaucoup gaudi de l'administration de M. Cheylus, avec l'histoire du *fil historique de Bizerte*; histoire racontée, à la façon du père Lorient, par la *Trompette de la Carthaginoise C. P. B.*

S'il est un fait qui démontre surabondamment la mauvaise foi de cette compagnie, c'est bien cette histoire.

Oyez plutôt :

Il y a environ un an, le chenal destiné à faire communiquer le lac de Bizerte à la mer était suffisamment creusé pour pouvoir recevoir, dans une certaine partie de sa longueur, des bateaux d'un tonnage assez élevé.

A la même époque, la C. P. B. et la Compagnie des Batignolles étaient simultanément avisées de l'envoi, à Bizerte, de vapeurs chargés, pour leur compte, de charbon et de matériel.

Faire décharger à pied d'œuvre ces marchandises, au lieu d'en opérer le déchargement en rade, était pour ces compagnies une opération fructueuse que, dans un but très louable, elles s'efforcèrent de faire aboutir.

Mais pour arriver à ce faire, il y avait à franchir le fil de la ligne télégraphique Tunis-Bizerte qui, placé en travers de l'entrée du chenal et à une faible hauteur, ne permettait pas le passage de bateaux ayant une mâture élevée.

Dans un voyage qu'il fit à Tunis, l'ingénieur, directeur de la C. P. B., Odent, se mit en rapport avec l'ingénieur du service télégraphique et, d'un commun accord, il fut convenu que la ligne télégraphique serait reportée, *aux frais de la C. P. B.*, à 500 mètres du point ci-dessus, vers le lac.

Un beau jour, on vit arriver à Bizerte, tentes, matériel, personnel même du service télégraphique, venant procéder à l'enlèvement de la ligne existante et à sa mise en place au point précité.

A son grand étonnement, le chargé des travaux qui, au préalable, devait s'entendre avec l'ingénieur, directeur Odent, ne trouva plus celui-ci disposé à laisser faire ce travail, *aux frais de la C. P. B.*

Télégrammes sur télégrammes du chargé des travaux à son chef de service et finalement ordre par celui-ci, au personnel, de rentrer à Tunis.

Voici ce qui était arrivé : les administrateurs de la C. P. B. à Paris, apprenant que la ligne allait être simplement déplacée, pour ensuite être à nouveau immergée, et toujours aux frais de leur compagnie, jugèrent, non sans raison, qu'il y avait lieu de procéder à l'installation définitive de la ligne et s'opposèrent à l'exécution du premier travail.

De cette décision — véritable camouflet — l'ingénieur, directeur Odent, négligea d'en faire part au service télégraphique.

Entre temps, le matériel de ce dernier service avait suivi le même chemin que le personnel et était rentré à Tunis ; l'affaire paraissait enterrée, lorsqu'un beau

jour un agent de l'administration des Postes et Télégraphes se présenta au cabinet de M. l'ingénieur, directeur de la C. P. B., porteur d'un ordre de recette d'environ 600 francs pour frais exécutés par ordre et pour compte de cette compagnie,

Ahurissement de notre ingénieur, qui n'en voulut croire de ses propres yeux et se refusa de payer, *niant effrontément* d'avoir jamais ordonné ce travail.

L'administration de M. Cheylus, qui ne passe généralement pas pour être prodigue, sauf avec son personnel, n'accepta pas cette solution. Elle adressa, *à bon endroit*, quelques rapports concluants et joignit même à l'un d'eux certain croquis de la main même de notre ingénieur, directeur, croquis qui ne laissait aucun doute sur la *mauvaise foi* du bonhomme.

Les administrateurs de la C. P. B. comprirent et donnèrent l'ordre à leur ingénieur, directeur d'avoir à s'exécuter immédiatement *vis-à-vis* de l'administration des Postes et Télégraphes, mais de ses propres deniers.

Avoir payé des frais occasionnés inutilement, ne constituait pas une solution à l'affaire ; le fil télégraphique était toujours en place et, d'autre part, l'époque de l'arrivée des bateaux était proche et l'administration des Postes et Télégraphes se montrait à juste droit revêche.

On essaya alors d'obtenir de celle-ci par l'intimidation, ce que l'on n'avait pu obtenir par la ruse et c'est alors qu'on inventa de toutes pièces une histoire qui devint, par la suite, une scie, histoire que fut chargée de lancer et de propager la *trompette de la C. P. B.* et dans laquelle fut ridiculisée dans la mesure l'administration de M. Cheylus.

On fit même un chambard épouvantable pour un vapeur qui, pour entrer dans le chenal avait dû amener sa mâture supérieure!!! on présenta la chose comme une action d'éclat!!!! finalement, on proposa de décorer le capitaine qui avait commandé la manœuvre et certaines gens parlaient de le mettre sous globe, d'autres de le faire encadrer.

La scie suivit son cours, mais l'administration des Postes et Télégraphes tint bon.

Actuellement un câble immergé en travers du canal, dont chaque bout ressort dans un puits établi sur chaque rive, sert en ce point de communication électrique à la ligne télégraphique Tunis-Bizerte. La chose ne s'est pas faite sans secousses et sans beaucoup de tiraillements, mais la bonne foi de la C. P. B. ayant été mise en défaut, elle a dû y suppléer avant toute espèce de travaux, par un engagement très précis, très formel, en bonne et due forme, de payer tous les frais occasionnés.

Maintenant que les faits ont été rétablis dans leur exactitude, nous laissons à nos lecteurs le soin de déterminer de quel côté sont les rieurs.

R. B. Q. R. L. D.

Ce n'est pas en vain que nous aurons mené, durant plus d'une année, la campagne que l'on sait contre le sieur Coustou.

Il est parti par le courrier de mercredi dernier rejoindre Tours, son nouveau poste.

Une pelletée de terre sur ce *cadavre* tunisien et n'en parlons plus.

Ah! si, un dernier mot.

Avant son départ, ce bonhomme avait imaginé de se faire offrir un cadeau par le personnel placé sous ses ordres.

Bon nombre d'employés des Contributions Diverses ont nettement refusé de souscrire, ce qui a mis de fort méchante humeur le particulier.

Nous le comprenons sans peine.

UN JOLI TRIO

C'est de MM. Houlez, Vignes et Cloquemin que nous voulons parler.

Ces trois petits jeunes gens vont devenir légendaires sur la plage d'Hammamel-Lif où l'on ne parle plus que de leurs exploits.

Après l'histoire Cloquemin-Lacroix, il y a eu l'histoire Vignes-Brizard et il y aura bien l'histoire X...-Houlez.

Cette dernière, Vignes-Brizard, s'est corsée par un pugilat en règle, dans un café de notre ville, entre les témoins de M. Vignes, MM. Houlez et Cloquemin et ceux de M. Brizard,

Il paraît qu'à un moment donné, le jeune Houlez, mécontent d'entendre ce que l'on disait sur le compte de son ami Vignes aurait saisi un verre et l'aurait lancé à la tête de l'un des témoins de M. Brizard. Naturellement les amis de M. Brizard ne sont pas restés les bras croisés en présence de la tournure que prenait l'entretien et ils ont répondu à des verres par d'autres verres ; ceux-ci, fort heureusement, ont pu être évités de part et d'autre.

Ce devait être charmant cette réunion de témoins et nous regrettons fort de ne pas nous être trouvé dans les parages où elle avait lieu, pour jouir d'un spectacle, à coup sûr amusant.

N'empêche que la conduite de M. Houlez, en l'occurrence, est des plus blâmable. Ce jeune homme a besoin d'un code de civilité puérile et honnête, MM. P. Auvin et Troupel devraient bien se cotiser pour lui en faire cadeau d'un, pour ses étrennes.

Pour un trio, le trio Houlez, Vignes et Cloquemin est un joli trio.

On nous dit qu'une Revue, d'un de nos confrères, jouée dans un de nos cafés-concerts, est fardante ; on nous dit aussi que la France y fait triste figure : que notre sympathique Résident y est assez malmené et enfin que M. Cambiaggio, notre président de la municipalité, y est ridiculisé.

Voilà plus qu'il n'en faut pour que la pièce ait du succès et.... les honneurs de la censure, si réellement elle a tout cela. A qui de droit de s'en assurer.

RENTÉE DE M. ROUVIER

M. Rouvier, actuellement en Suisse, quittera, le 20 septembre, les sites charmants de l'Helvétie pour se rendre à Paris, où il fera un séjour de quinze jours nécessité par la solution de certaines questions nous intéressant.

Puis il viendra rejoindre son poste par le paquebot partant de Marseille le 5 octobre.

Ainsi tombent donc d'eux-mêmes les bruits qui ont couru de son changement. Nous nous en félicitons.

DEVOIR A REMPLIR

Il semble que barreau et magistrature se soient entendus pour donner motif à l'opinion publique de monter à l'assaut des privilèges de l'un et de la formidable puissance de l'autre. Coup sur coup, barreau et magistrature appellent l'attention sur eux, soit par l'application d'un règlement suranné, choquant le bon sens, soit par des pas de clercs — quand ce n'est pas pis — commis dans l'instruction d'affaires criminelles.

Oh! ce n'est pas que nous nous en plaignions ; non, bien au contraire. Notre libéralisme tend à ne souffrir ni privilège ni pouvoir discrétionnaire, choses contraires à l'esprit et au désir d'égalité d'une démocratie. Que se continue donc l'étalage de prétentions absurdes ; que dénis de justice se commettent encore, afin que bientôt, sous la poussée de l'opinion, nos législateurs donnent l'assaut décisif à ces bastilles modernes, véritables anachronismes en notre siècle de progrès et de lumière.

C'est sous l'influence de l'indignation qu'a fait naître en nous la lecture du procès de notre ancien concitoyen le docteur Lafitte, que nous écrivons ces lignes.

Sans prendre parti pour ou contre l'innocence ou la culpabilité de l'ex contrôleur civil de Gabès, nous pouvons toutefois dire l'impression qu'a produite sur nous la lecture des débats de ce procès,

Eh bien, nous le disons tout de go, cette impression n'a pas été favorable au juge chargé de l'instruction. Suivant la formule depuis longtemps acceptée, qu'en tout accusé il y a un coupable, il n'a pas craint d'opérer par suggestion mentale, afin de parvenir à faire se déclarer une pauvre femme coupable d'un crime qui — on peut presque l'affirmer — n'a jamais été commis.

Mais — afin de ne pas être taxé de partialité — citons un passage de l'interrogatoire du juge d'instruction :

« — Fille Chevalier, qu'alliez-vous faire chez un médecin ?

« — J'allais me faire soigner, mon bon juge, j'étais pâle, faible, je n'avais plus de sang depuis trois mois... La sage-femme à qui j'avais demandé conseil m'a dit : « Va donc voir M. Lafitte à Rosny. Il n'y a que lui qui puisse te faire passer ça. »

Alors, le juge, triomphant :

« — Ça, c'était votre enfant ! vous étiez enceinte, vous le saviez, vous vouliez ne l'être plus. Avouez-le ! »

Ça, c'est la ligne d'écriture que réclamait le célèbre et ignoble Laffemas pour pouvoir faire pendre un homme.

Mais continuons à citer :

« — C'est le médecin qui vous a fait avorter, n'est-ce pas ?

« — Oui, monsieur le juge.

« — Il a dû pratiquer sur vous quelque opération. Voyons, fille Chevalier, vous êtes entré déjà résolument dans la voie des aveux... Allez jusqu'au bout... Décrivez-moi les manœuvres qu'a pratiquées sur vous le docteur Lafitte pour vous faire avorter...

« — Il ne m'a rien fait, monsieur le juge, sauf qu'il m'a cautérisée.

« — Il ne vous a pas fait que cela. Dites tout. Décrivez l'instrument.

« — L'instrument ? c'était un instrument ?

« — Sans doute, un instrument de chirurgie ; ce devait être une sonde en métal...

« — Oui mon juge, c'était une sonde en métal.

Ouverture de la chasse

La chasse, la vente, l'achat, le transport et le colportage des lièvres et des perdrix seront autorisés du 16 septembre 1894 au 1^{er} février 1895.

La halte du Djebel-Djelloul

La Cie du B.-G. doit reconnaître aujourd'hui que sa nouvelle halte de Djebel-Djelloul est mal placée au point kilométrique 3.200.

Ne pourrait-on la déplacer et la reporter plus en avant, à la maisonnette n° 1 ?

L'ouverture de la ligne de Bizerte

Si nous sommes bien informés, l'ouverture de l'embranchement de Djedeïda-Bizerte aurait lieu le 22 octobre prochain.

M. Rouvier va tâcher, pendant son séjour à Paris, de décider le ministère à envoyer l'un de ses membres, M. Barthou, ministre des Travaux Publics principalement, à venir présider cette inauguration, mais il est à craindre que le ministère ne puisse accéder au désir de notre Résident général par suite de la rentrée des Chambres, qui aura lieu, très probablement, à la même date.

Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Félix-Touache*, capitaine Clerc partira directement pour Marseille le samedi 15 septembre 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

La Fête d'Hamman-el-Lif

C'est irrévocablement au 23 septembre qu'a été fixée la date de la fête d'Hamman-el-Lif-village.

Nous croyons savoir qu'un comité a été constitué sous la présidence de cet excellent père Comparat, qui s'est mis aussitôt en campagne afin de recueillir le plus de souscriptions possible, pour donner à la fête d'Hamman-el-Lif tout l'éclat désirable.

AVIS

Le directeur du **Crédit Foncier de Tunisie**, séquestre de la propriété Becquet, a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra aux enchères la location de cette propriété pour l'année agricole 1894-95.

Cette propriété connue sous le nom de *El-Halloufia*, a une contenance d'environ cent hectares de terres labourables et est située à cinq kilomètres de Béja.

Il existe sur ladite propriété une maison d'habitation composée de cinq pièces et une cuisine.

Les enchères auront lieu le 15 courant, à neuf heures du matin, dans les bureaux du **Crédit Foncier de Tunisie**, rue Al-Djazira n° 30 où l'on peut prendre, dès à présent connaissance du cahier des charges.

« — Comment est-elle faite, cette sonde ?

« — Je ne sais pas, monsieur le juge. »

Et comme elle ne sait pas, qu'elle ne peut décrire un instrument qu'elle n'a probablement jamais vu, on la conduit à l'hôpital, où on lui montre des instruments étalés sur une table :

« — Est-ce une sonde comme celle-ci ? comme celle-là ? ou comme cette troisième, peut-être une sonde à double courant ? »

Et la fille éhurie, subissant de la part du juge une suggestion mentale épouvantable, de dire :

« — Oui, monsieur, une sonde à double courant !!!

Et notre juge satisfait — tel peut-être un suggestionneur après une adroite séance publique — renvoie et docteur et fille devant les assises, sans s'inquiéter autrement, ne fut-ce qu'une minute, du passé de l'homme que, d'un cœur léger, il vient de marquer du sceau de l'infamie !

Et pourtant, qui est cet homme ? On nous le dit : Son passé est sans tache. Il a plusieurs fois exposé sa vie sur les champs de bataille et a, à maintes reprises, été proposé pour la Légion d'honneur. Partout où il est passé, à Tunis, notamment, il n'a laissé que le souvenir d'un homme de bien, désintéressé, d'une honorabilité scrupuleuse.

Et c'est après avoir exercé honnêtement, pendant vingt-trois ans, la profession médicale, que ce père de famille irait, pour *trante-trois francs*, ruiner une carrière sans tache ?...

C'est absurde, grotesque, mais, aussi, triste, bien triste... Et ce n'est pas fait pour relever le prestige, déjà fort amoindri, de la magistrature.

Enfin, que penser, que dire d'un jury qui, dédaignant l'avis du médecin légiste — déclarant qu'il n'y a pas eu de manœuvre abortive — ne tenant aucun compte des antécédents de l'accusé, se fie simplement — oh ! combien simplement ! — au rapport du juge d'instruction — instruction conduite avec la fantaisie barbare que l'on sait ?

On ne peut, devant pareils faits, que demander la cassation d'un jugement ne reposant sur aucune preuve apparente, tangible ; et c'est un devoir, pour les honnêtes gens, d'arracher à l'infamie et aux griffes de tout-puissants et irresponsables magistrats un malheureux qui réclame que la lumière soit faite et justice rendue.

N'y faillissons pas.

A LA " DÉPÊCHE TUNISIENNE "

Nous recevons la lettre suivante, que nous reproduisons sans y changer un iota et en en respectant même l'orthographe.

Tunis, le 6 septembre 1894.

A Monsieur le Directeur de la *Petite Tunisie*.

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour m'adresser à un certain journal local qu'on appelle la *Dépêche Tunisienne*.

Cette feuille, dont la conduite vis-à-vis des Arabes, n'est pas inconnue, a, parait-il, pris l'habitude d'envoyer à S. A. le Bey, à l'occasion du Moulded, des félicitations dignes de la plume de ses collaborateurs.

Seulement je m'étonne énormément de voir un journal comme la *Dépêche*, qui se considère comme le premier organe de la presse en Tunisie, se permet non seulement d'envoyer journalièrement des insinuations perfides aux Arabes, mais encore à leur souverain en particulier.

Assurément il est préférable d'être sauvage et savoir se conduire vis-à-vis des gens afin d'éviter d'être qualifié de quasi-éduqué que d'être originaire d'un pays civilisé et de ne savoir les premiers éléments de la politesse et de la morale.

La société anonyme de la *Dépêche* a acquis dans le monde tunisien, par ses entrefilets spirituels, la réputation qu'elle mérite. Cependant, il est regrettable de voir un journal français se permettant aux yeux des étrangers de froisser les habitants d'un pays protégé par la France.

Cette conduite peu sincère laisse complètement froid les Arabes et leur souverain, mais seulement elle laisse une mauvaise impression dans les esprits des protégés, impression pouvant toucher à la réputation que la France a acquise par sa politesse et sa franchise.

Nous sommes cependant à même de répondre comme il faut à la *Dépêche*, mais répondre librement, c'est nous exposer à froisser les Français en général, avec lesquels nous voulons demeurer en paix.

Pour en finir, je me borne à attirer l'attention du gouvernement supérieur sur la conduite anti-arabe de la *Dépêche*, qui commence à devenir insupportable.

Un Tunisien.

Nous avons appris par la voix de la presse, l'arrestation à Bizerte, d'un sieur L... et d'une dame qui passait, dans cette ville, pour être son épouse.

A Bizerte, le sieur L. ne fréquentait que les gens bien pensant ; la société qui s'intitule *du bon ton*... c'était un fidèle, un confident même de M. le contrôleur Guénard qui dit-on, MAIS NOUS NOUS REFUSONS A LE CROIRE, aurait fait figurer son nom sur la liste de ceux à proposer à l'administration supérieure pour la vice-présidence de la municipalité et se serait même fait photographier en groupe avec lui.

Décidément M. le contrôleur Guénard n'est pas veinard ; dernièrement son homme lige, sont tout... son directeur de chant a été exécuté, et de belle façon, dans plusieurs journaux d'opinions bien différentes, et voilà que maintenant cette tuile énorme vient encore l'écraser.

M. le contrôleur Guénard est, dit-on, peu généreux envers ses adversaires ; voire envers les amis de ses adversaires, c'est-à-dire

envers ceux qui ne le croient pas un grand homme, quoiqu'un homme grand.

Lorsque pour obtenir une risette de son compère Odent, l'ingénieur, directeur de la C. P. B. M. le contrôleur Guénard, vice-consul de France, insinue méchamment que le passé de M. B... est douteux ; que son séjour à Cayenne donne lieu à beaucoup de suppositions, M. le contrôleur civil Guénard ferait bien de se mordre la langue sept fois, risquant fort, lorsqu'il avance de pareilles vilénies, que sa citation ne s'applique, point par point, à quelqu'un de ses meilleurs amis.

Collection d'un Dragon

La femme en été

On a l'air de plaindre les gens qui se marient pendant l'été. Le sont-ils réellement et la saison estivale n'offre-t-elle pas, au contraire, certains avantages que ne sauraient nous procurer Borée et ses frimas ?

L'été, la femme est ravissante dans ses coquets atours, aux tons si tendres et si variés. Son air langoureux, l'éclat de son regard, le brillant de sa peau, l'indolence de sa marche, tout, en elle, n'est-il pas bien fait pour exciter nos désirs ?...

A l'inverse de ces fruits savoureux du désert dont la chair est glacée et l'enveloppe brûlante, la femme concentre en elle un véritable foyer incandescent, tandis que la surface présente ça et là, des rondeurs rafraîchies, aussi agréables à la vue qu'au toucher.

Sous l'influence d'une chaleur excessive, saturée d'humidité, qui alourdit l'atmosphère et paralyse notre activité, la femme énervée n'a plus le courage de se défendre ; elle s'abandonne entièrement et ne sait alors rien refuser. A peine, par pudeur instinctive, a-t-elle encore la force de mettre une main sur ses yeux, semblant ainsi dégager sa conscience et vous inviter à prendre à satiété. C'est la feuille d'Eve qui change de place.

L'été, les vents-coulis n'étant pas à craindre, on peut se livrer à son aise à tous les ébats désordonnés de la sieste... armée. C'est le chamardement des casques à mèche, des foulards cornus, des oreillers et courtes-pointes et le retour à la saine liberté des mouvements du corps. Tel un bébé, dégagé de ses langes, gigote avec vigueur en tous les sens.

Enfin, c'est l'époque des bains de mer, où l'œil jaloux de l'homme envie à la vague indiscret ses *têchements* intimes et pénétrants.

L'homme, lui, dont le ridicule original est de toutes les saisons, est le seul animal que l'été incommode. Plein de bière, d'absinthe ou d'eau minérale, il passe son temps à s'éponger ; geint, suinte, ruissèle, inonde tout autour de lui ; puis, impuissant, morfondu, poursuivi par un moustique qui s'acharne à ses oreilles, il va s'abattre lourdement sur son sommier plaintif, réclamant en vain un sommeil qui ne viendra qu'à l'aube.

P. C. C.

L. de PEYRAUD

DERNIÈRE HEURE

Nous apprenons que la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le docteur Lafite contre l'arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise qui l'a condamné à trois années d'emprisonnement.

Nous espérons que M. Casimir Périer usera de son droit de grâce.

(3) Feuilleton de la *Petite Tunisie*.

L'enlèvement

Yvonne avait soulevé la tête et d'un ton fiévreux :

— Nous ne sommes qu'à Laroche ?... Comme on va lentement ! Il me tarde tant d'être loin... Croyez-vous que l'on me fasse chercher ? Pas encore certainement...

Et elle regarda avec un dédain un peu agoussé, la silhouette d'un gendarme enveloppé de son manteau et dont le bicorne, garanti de toile cirée, brillait du ruissellement de l'eau.

Suivant son idée, Jean demanda, après s'être assuré de l'immobilité discrète de leur compagnon :

— Mais enfin, qu'est-il arrivé ? A quelle circonstance... bénie dois-je ce bonheur ?

— M. de Surrian a été indigné, d'une tyrannie !... Cette après-midi ne m'a-t-il pas fait une scène atroce... pas précisément par la violence des mots, ni des gestes, mais, vous ne le croiriez pas, c'est un de ces hommes que l'on sent capable de tout avec leur air froid... « Quand vous danserez encore le cotillon avec Margellux, je vous engage for-

tement à vous tenir un peu mieux qu'hier », m'a-t-il dit...

— Ah !... vous avez dansé le cotillon avec Margellux.

— Mais oui... n'étiez-vous pas là ?

— Pas à l'heure du cotillon. Je suis parti avant. J'en avais assez...

— Assez de quoi ? Vous aviez, en effet, l'air de très mauvaise humeur.

— A qui la faute ?

— A moi, peut-être...

— Mais oui, à vous.

— A cause ?

Jean, *ne pouvant plus se contenir*. — A cause de la façon dont vous vous êtes laissée entourer toute la soirée par ce grand imbécile de Margellux !

Yvonne, *outrée*. — Vous aussi ! comme M. de Surrian ! Lui, au moins, ne m'a reproché que l'heure du cotillon...

Elle s'éloigna de lui avec dignité.

— Un très long silence.

Jean, *comprenant la nécessité de réparer*. — Vous savez ma chère Yvonne, quand on est séparé comme je l'étais de vous... les vilaines idées... Mais maintenant !... maintenant, je crois en vous, je sais que je peux compter sur votre cœur...

Et le reste des couplets habituels de la chanson d'amour, scandée de longs silences — que la malencontreuse présence de l'in-

connu enseveli sous les plaids, mais après tout réveillable, rend moins éloquentes et moins démonstratifs que Jean ne l'eut souhaité...

— Dijon, dix minutes d'arrêt. buffet ! bredouillaient les voix de plus en plus enrôlées des employés.

Et ces deux syllabes « buffet » emplirent Jean d'une satisfaction intime.

— Vous devez avoir besoin de prendre quelque chose ? Voulez-vous descendre ?

— Merci... allez, répondit Yvonne en s'enveloppant frileusement dans son manteau de loutre.

Jean se précipita et, après avoir ingurgité tout ce qu'il était possible de dévorer en neuf minutes, rejoignit, très gai, le wagon.

Un regard au monsieur du coin en se réinstallant. Cette immobilité avait fini par devenir une sorte d'anéantissement de la personnalité du voyageur. Aussi la conversation reprit-elle d'une voix contenue mais non plus basse. Après quelques propos de peu d'importance, Jean saisit Yvonne à la taille et chercha ses lèvres. Mais elle détourna la tête brusquement et, avec une résignation amère et profonde :

— Vous avez bu du vin ! dit-elle.

Toutes les délicatesses exquis d'une femme adorable, foulées aux pieds par un homme grossier, se plaignaient dans ces cinq mots.

Jean, vexé, se recule un peu et garde un silence plein de reproches muets. Au bout d'un moment, Yvonne reprend :

— Vous pensez encore à Margellux ? Vous avez l'air si grognon. Ne soyez pas jaloux, il n'y a pas de quoi... Du reste, j'ai reçu de belle façon les observations de M. Surrian. Je lui ai déclaré que je demanderais le divorce, il m'a répondu qu'il allait à Pau, qu'il voulait me laisser le temps de la réflexion. Ah ! ma décision a été prise... Je dois dire que je m'étais imaginée vous rendre plus heureux. Quand, depuis six mois, on suit une femme comme son ombre, qu'on l'obsède de sa tendresse, qu'on lui jure plusieurs fois par jour un amour éternel, il semble que, lorsqu'elle vous dit : « Partons ensemble », on doit être fou de joie et tout oublier... Mais non... Les hommes sont tellement pratiques ! Vous du moins. Car enfin que me donnez-vous en échange de ma liberté, de ma situation dans le monde, de tout ce que je vous sacrifie ? Rien du tout. Vous auriez tort de croire que l'amour me ferme à ce point les yeux que je ne mesure pas l'abîme où je me jette...

... Elle monologue sur ce ton pendant très longtemps, interrompue seulement par quelques faibles et brèves observations de Jean auquel ce discours donne sommeil, et qui devient très triste. De longs silences tombent entre eux, puis Yvonne repart avec une nou-

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

DIMANCHE, 16 Sept, 1894

DEUX REPRÉSENTATIONS DE FAMILLE
de 3 à 6 heures
et de 8 1/2 à minuit.

par toute la troupe complètement renouvelée
et le **Ballet Herbin et Aprea.**

Restaurant de premier ordre
Déjeuner : 3 fr. — Dîner ; 3 fr.

Les jeudis, samedis et dimanches dernier train à minuit et quart.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2 o/o — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 o/o.

Magasin Général

Maison BORTOLI frères et C^e

22, avenue de France, rues Annibal et Amilcar

MEUBLES POUR JARDIN

Chaises pliantes bois verni, réclame. Fr. **2 50**

Chaises bois courbé, siège rotin ou bois découpé, depuis. Fr. **4 75**

Très grand choix de tables pliantes, bois et tôle verni, tables fantaisie, nattes de Chine, etc.; guérites osier, blanc et couleur; fauteuils, balançoires; fauteuils Gibraltar et de Chine.

PAPIERS PEINTS

200 dessins différents
depuis **15 cent.** le rouleau

Orfèvrerie Christoffe; seuls dépositaires en Tunisie

A LOUER

Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah. S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

velle énergie et explique sa grandeur d'âme, à la comparaison de laquelle l'âme de Jean ne résiste pas.

Il est très amoindri lorsque le train entre en gare de Lyon-Perrache... Alors le paquet de plaids se secoue, glisse à terre; le voyageur relève son bonnet de fourrures, et, tournant la tête du côté du wagon, montre sa figure où se peint la plus bonhomme indifférence.

— Mon mari ! crie Yvonne horrifiée.

Jean se lève avec un geste violent.

— Rasseyez-vous, mon cher monsieur, dit avec un sourire M. de Surrian.

Et s'adressant à la jeune femme :

— Je me suis décidé à aller à Nice comme vous voyez, madame, c'est plus gai que Pau, et je ne le regrette pas. Vous m'avez vivement intéressé... Je vous quitte parce que je craindrais d'être trop indiscret; mais, capitaine, permettez-moi un avis. Vous avez encore quinze jours de congé ? Ne donnez pas votre démission. Votre colonel est de mes amis; je ferai prolonger votre permission de... voyons... de trois semaines... Vous en aurez bien assez !

Et M. de Surrian salua gravement et descendit sur le quai.

J. RICARD.

Étude de M^e ABEASIS

avocat-défenseur près le Tribunal civil de Tunis, y demeurant rue d'Italie, numéro 28.

VENTE

Aux Enchères Publiques
Sur Saisie Immobilière
d'une

Propriété RURALE

sise dans la banlieue de Tunis, au lieu dit **La Choutrana** connue sous le nom de **BORDJ-EL-GOULAT** d'une superficie totale de seize hectares, environ.

L'adjudication aura lieu le Mercredi dix Octobre 1894, à une heure et demie de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, y séant au Palais de Justice, ancien palais Khéréddine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

Aux requête, poursuites et diligences des sieur et dame Mohamed et Hannonna, enfants de Cheikh Mohamed Tahar-el-Kassar, propriétaires co-intéressés, demeurant à Tunis, agissant poursuites et diligences du sieur Mohamed-el-Kassar, leur mandataire, ayant M^e Abeasis pour défenseur constitué,

En vertu de la grosse d'un jugement rendu par défaut par M. le juge de paix du canton nord de Tunis, le 16 février 1894, confirmé sur opposition par autre jugement contradictoirement rendu par le même magistrat, le 2 mars 1894.

En exécution d'un procès verbal de saisie réelle de M^e Soulet, huissier à Tunis, en date du 15 mai 1894.

Et en présence de M. Rinaldo Grazzini, propriétaire demeurant à Tunis, « pris conformément aux dispositions de l'art. 389 du Code civil, comme administrateur des biens et de la personne du sieur Giuseppe, son fils mineur », 2^e dudit sieur Giuseppe, fils de Rinaldo Grazzini, propriétaire à Tunis, parties saisies.

Il sera procédé en conséquence aux dits lieu, jour et heure, à la vente aux enchères publiques, sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION des biens à vendre
(telle qu'elle est portée au procès verbal de saisie réelle.)

Une PROPRIÉTÉ RURALE, sise dans la banlieue de Tunis, au lieu dit **La Choutrana**, connue sous le nom de **Bordj-el-Ghoulat**, d'une superficie totale de seize hectares,

Cette propriété est com plantée moitié en vignes et moitié en terres labourables; douze cents pieds d'eucalyptus, environ, et

quelques arbres fruitiers ont été récemment plantés sur ladite propriété; au centre est édifée une baraque en planches formant un simple rez-de-chaussée et couverte en tuiles, ayant l'aspect d'un carré de deux mètres de côté.

Elle confronte : au sud, le chemin Trikhi el Mellaha; à l'est, la terre de cheikh Mustapha ben Djaffeur pour partie, et pour le surplus Ahmed Ettebourbi; au nord et à l'ouest, la terre de Ahmed Ettebourbi sus-nommé.

NOTA — L'immeuble sus-désigné est grevé d'un enzel perpétuel de 500 piastres par an, constitué au profit des poursuivants ci-dessus nommés, et payable par année et d'avance.

MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M^e Abeasis, défenseur poursuivant, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **trois cents francs, 300**

Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Tunis le 10 septembre 1894

Le défenseur poursuivant
Signé ABEASIS

Pour plus amples renseignements, s'adresser en l'étude de M. Abeasis, défenseur poursuivant, et pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Tunis, où il est déposé.

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

par autorité de Justice

Le DIMANCHE SEIZE SEPTEMBRE 1894, il sera procédé par les soins de MM. les Commissaires priseurs de Tunis, à la salle des Ventes, rue de Danemark, à la vente des objets ci-après nommés, savoir :

**Commodes — Canapés
Chaises — Banes
Pendule — etc.**

Au comptant. frais en sus.

Pour l'huissier poursuivant,
SEBAUT

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ entre la Manouba et le Bardo.

UN BREAK en bon état, avec deux chevaux et harnachements.

Une MAISON sise en ville.

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponine Le Bœuf** son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs
Dans toutes les pharmacies.

Se défier des Contrefaçons
Dépôt : PHARMACIE NÉE

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire
Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés
DE LA SAISON
pour complets sur mesure
Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.
Prix Modérés

CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL

COMMISSION-EXPORTATION

Rue de l'Église

et 4, impasse Mousmar-el-Casha, 4

TUNIS

Pelleterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste

16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

ABSINTHINETTE ASSINTHE SOLIDE
RÉGÉNÉRATEUR, PORTATIF, INSTANTANÉ
Dyotiste, Chasseurs, Pêcheurs
Les Tablettes de cette absinthe sont un verre d'absinthe.
Rue François-Bourgeois, Paris. Téléphone: 1 50, 507

EAU-DE-VIE de VIN vieille

60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre.

REICHENBACH

Rue de Constantine, près de l'Imprimerie
Rapide.

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

DEUIL SUR MESURE EN 24 HEURES

Grand Hôtel de Paris

Le plus grand de Tunis
Entièrement meublé et remis à neuf. TUNIS
M. J. AUDEMARD a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 5 août 1894 il est seul propriétaire de l'Hotel de Paris.

Prix particuliers pour MM. les voyageurs et colons. — Spécialité pour noces, banquets et soirées avec location de matériel. — Pension de premier ordre.

CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, rue Al-Djazira, Tunis

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER

PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLÉS

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

FIEVRES

Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou coloniales, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de l'**ANTI-FIEVRES ROBERT** du Dr Reimas, ex-médecin-major de 1^{re} classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente tous Pharmaciens.

Domaine POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^e, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI
TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Bœuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et ramener les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

33, RUE SIMI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67
Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires (69, rue de la Kasba,
12, rue Kachachine.

Compagnie Générale d'Assurances

CONTRE LES

Accidents de toute nature

COMPAGNIE ANONYME Fondée en 1876
CAPITAL SOCIAL 3,000,000

LE QUART VEBSE

Pour tous renseignements : S'adresser à M. Néron, agent général pour la Tunisie, 35, rue Al-Djazira, Tunis.

On demande des sous-agents dans les principales villes de la Tunisie et des courtiers pour Tunis. Inutile de se présenter sans sérieuses références.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrances de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 20/0

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :

De 1 an 2 ans 3 o/o

De 3 ans à 4 ans 3 1/2 o/o

De 5 ans et au delà 4 o/o

Le Gérant : Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

BONNAIRE DÉTÊ

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF...	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF...	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00
départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

P. Delalande

Représentant, 6, rue d'Angleterre, TUNIS

SOCIÉTÉ DES GRANDES CAVES DE BORDEAUX : COGNACS & EAUX-DE-VIE

Fontes d'art et d'agrément : Gasnes, Paris

Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)

Ozonateur, désinfecteur automatique

Étiquettes de luxe pour liquoristes : Pichot, de Paris.

Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue d'Angleterre, Tunis.

Chauves ! Bénissez-moi !
GRACE A MA MERVEILLEUSE

Lotion Pilogène de Mesmer
Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr. seront offerts à celui qui prouvera l'efficacité de mon traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux. **100,000 fr.**

Répousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Syphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës. Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Plique, la Pétaie, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Pric du flacon : 4 fr.
Envoi contre mandat-poste adressé à **A. LAUGIER** chimiste
Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen
Successeur de Mesmer.
PARIS - 6, rue Labie - PARIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons
POUR COFFRES-FORTS
simples ou incombustibles
FORESTIER FRÈRES (Valnes)
Seul dépositaire pour la Tunisie
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France
(Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adressez la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILAN
Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.



L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarée par les principales cértifiés médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie **A. FERRETTI**,
19, rue Chaker -- TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0
-- Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSSIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCESSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareil photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Env. f. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES et toutes sortes de METS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

LE BOUTILLON RÉGÉNÉRATEUR ÉCONOMIQUE

PRENEZ
DU
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE

Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

"L'APÉRITIF BELLOT"

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdià, Monatir, Sousse. A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Judi	A 3 heures et demi du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdià, Sfax, Gabès Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjellie, Bougie, Dellys, Alger.